

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU**  
**03 MARS 2015**

L'an deux mil quinze, le trois mars à dix-huit heures trente, se sont réunis en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal selon la liste de présence annexée, dûment convoqués par Monsieur Albert MASSLO, Maire et sous sa présidence dans la salle de réunion de la mairie.

Le Maire ouvre la séance en remerciant les conseillers pour leur présence.

---

**POINT 1 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU 12 DECEMBRE 2014**

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2014, dont chaque membre a été destinataire avec la convocation à la réunion de ce jour.

---

**POINT 2 : SITUATION SUR LES CHANTIERS EN COURS**

▪ Rue de la Gare

- les gaines des réseaux sont posées et le câble électrique est en place.  
- après validation du plan de recollement par ERDF, l'entreprise ESA TP pourra mettre en service le réseau électrique et effectuer le branchement des habitations. Les nouveaux lampadaires seront mis en place avec le début des travaux de voirie par l'entreprise COLAS, en mars-avril.

▪ Rue Glad

Remplacement des conduites d'eau potable en fonte par des conduites en PVC. Toutes les maisons y seront branchées, avec compteur à l'extérieur. Ces travaux sont réalisés par les entreprises SADE et VEOLIA, sous la responsabilité du SIERS.

▪ Rue de la Gare

- travaux de bouclage de l'eau potable avec fonçage sous la voie ferrée vers l'Europôle 2 réalisés par EUROVIA. Ces travaux sont demandés par la CASC et financés par SEBL.

▪ Salle socioculturelle

Mise en peinture intérieure de la salle par les conseillers municipaux. Il reste à faire l'entrée principale.

▪ Périscolaire

Travaux d'étanchéité sur un mur (côté garage), suite à d'importantes infiltrations d'eau.

---

**POINT 3 : OBJET : SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS LOCALES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes aux associations locales pour 2015

ENTENTE SPORTIVE	900 €
CLUB PONGISTE	1 000 €
FOOTBALL CLUB « VETERANS WILLERWALD »	300 €
CLUB DE MARCHE « LES TRAINE-SAVATES »	300 €
CLUB DE MUSCULATION	300 €
CLUB DE GYM « LES BASKETS EN FOLIE »	300 €
SOCIETE DES MINEURS	300 €
SOCIETE DES ARBORICULTEURS	300 €

SOCIETE DES AVICULTEURS	300 €
CHORALE SAINTE CECILE	300 €
CLUB DES JEUNES	300 €
CLUB DE L'AMITIE	300 €
DOUCE PARENTHESE CREATIVE	300 €
COMITE DES FETES	300 €
UNIAT	300 €
CONSEIL DE FABRIQUE	300 €

---

#### **POINT 4 : SUBVENTIONS DIVERSES 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité**,

- d'accorder pour 2015 les subventions suivantes proposées par le Maire :

La Prévention Routière	50 €
Amicale des Secrétaires de Mairie- Région de Sarreguemines	76 €
Ligue contre le Cancer – Comité de Moselle	152 €
Association Proximité (aide aux victimes) de Sarreguemines	200 €
La Fondation du Patrimoine – Délégation Lorraine	100 €
AFM (Association Française contre les Myopathies)	152 €

---

#### **POINT 5 : DEMANDE D'ASSISTANCE A MATEC (MOSELLE AGENCE TECHNIQUE) POUR LE DOSSIER ACCESSIBILITE**

Le Maire rappelle la décision du 11 avril 2013 d'adhérer à Moselle Agence Technique (MATEC), service créé par le Conseil Général pour apporter, aux communes qui le demandent, une assistance d'ordre technique pour réaliser leurs études et leurs travaux dans divers domaines (voirie, bâtiments, espaces publics, prise en compte de la réglementation « Personnes à Mobilité Réduire », ...)

Vu la complexité du dossier accessibilité pour lequel les communes doivent se mettre en règle avant le 27 septembre 2015, le Maire propose aux conseillers municipaux de demander l'assistance de Moselle Agence Technique pour la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) (installation d'une rampe pour handicapés pour accéder à l'église, cheminement vers la mairie pour les malvoyants, ...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** décide de demander l'assistance de MATEC pour le dossier accessibilité.

**POINT 6 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR UNE DUREE DETERMINEE POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 (**accroissement saisonnier d'activité**)  
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel saisonnier pour 6 mois pour seconder le personnel technique (nettoyage, préparation plantations, entretien, arrosage, voirie, bâtiments, ...)

décide à l'**unanimité**,

- de procéder au recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (nettoyage, préparation plantations, entretien, arrosage, voirie, bâtiments, ...) pour une période de 6 mois et de fixer la durée hebdomadaire de service à 35 heures rémunérée au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (IB 330 - IM 316)
- de charger le Maire du recrutement de l'agent et de conclure le contrat d'engagement à durée déterminée.

---

**POINT 7 : RECRUTEMENT DE JEUNES ETUDIANTS COMMES AGENTS SAISONNIERS POUR LA PERIODE ESTIVALE (JOBS D'ETE)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

- décide, pour la saison estivale 2015, de reconduire l'opération « Jobs d'été » et d'embaucher des étudiants en tant qu'agents contractuels saisonniers pour répondre à des besoins ponctuels en matière d'entretien des espaces verts et de la voirie

- fixe les critères suivants :

- période estivale juillet / août 2015
  - du 1<sup>er</sup> au 15 juillet
  - du 17 au 28 août
- avoir le statut d'étudiant et être âgé de 16 ans minimum
- être domicilié dans la commune
- ne pas avoir déjà travaillé précédemment dans la commune
- durée hebdomadaire de service fixée à **20 heures**

- charge le Maire de procéder aux recrutements et l'autorise à conclure les contrats de travail y afférent.

## **POINT 8 : ACHAT DE TERRAINS DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE DU NEUHOF**

Le Maire explique qu'au cadastre, la rue du Neuhof s'arrête au numéro 20, mais qu'elle a été prolongée par un chemin d'accès à la ferme du Neuhof située sur le ban de la commune de Hambach. Pour information, le chemin initial vers la ferme du Neuhof passait entre la maison du garde-barrières et la ligne SNCF, longeait le Hoppbach et sortait sur le chemin qui longe actuellement l'autoroute. Ce chemin d'exploitation sur le prolongement de la rue du Neuhof existe au moins depuis 80 à 100 ans et se situe sur les parcelles du côté gauche. Le Maire propose aux conseillers municipaux de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité** (1 abstention – M. Gérard SCHRÖDER),

- charge le Maire de contacter les propriétaires des parcelles concernées afin de racheter la bande de terrain nécessaire pour créer un chemin rural communal et régulariser cette situation
- charge le Maire de contacter un cabinet de géomètre pour réaliser un arpentage et déterminer la surface à acheter
- fixe le prix d'achat à 40 € l'are
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

---

## **POINT 9 : REGLEMENTATION SUR LE BRULAGE DES VEGETAUX ET AUTRES MATIERES**

Suite aux nombreuses réclamations reçues en mairie, le Maire propose de mettre en place un nouvel arrêté de réglementation du brûlage des végétaux et autre matières (en annexe).

---

## **POINT 10 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

A titre d'information, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas utilisé le droit de préemption urbain dans la vente de la maison sise 7 rue Principale appartenant à Mme GROSS Gabrielle.

## **POINT 11 : DIVERS ET COMMUNICATIONS**

▪ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'attribuer des bons d'achat aux lauréats des concours communaux « Maisons Fleuries » et « Maisons Illuminées ».

Seront ainsi remis :

- 27 bons à 50 €
- 5 bons à 30 €
- 6 bons à 15 €
- 6 bons à 5 €

soit pour un total de 1 620 €.

- Le Conseil Municipal se réunira le 14 avril 2015 pour l'approbation des comptes administratifs 2014 et le vote des budgets primitifs 2015.
- La SANEF informe que des travaux auront lieu sur l'autoroute A4, direction Strasbourg, du 23 mars au 26 juin 2015.
- Elections des conseillers départementaux, les dimanches 22 et 29 mars 2015.
- Le Maire informe les conseillers, qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'instruction des demandes de permis de construire, déclarations préalables de travaux et certificats d'urbanisme ne sera plus de la compétence de la DDT mais de la CASC.
- Réunion des Commissions Travaux, Environnement et Cadre de Vie, le 17 mars 2015 à 18 h pour l'aire de jeux, rue de la Croix.

---

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h 45.

Le Maire,  
Albert MASSLO